

RANDO TARN

Sentier de la Forêt de Sérénac



Sérénac



D'abord forêt du couvent de Saint-Louis-du-Désert, plus tard forêt de production pour les mines de charbon et la verrerie de Carmaux, la forêt de Sérénac, aujourd'hui départementale, est accessible pour la détente et la pratique sportive. Le Département du Tarn mène une gestion responsable (certifiée PEFC) en collaboration avec l'Office National des Forêts chargé de la mise en œuvre du Régime Forestier. Cet espace répond à la fois aux enjeux environnementaux en conservant la biodiversité remarquable au titre de la politique Espace Naturel Sensible, au rôle social et récréatif grâce à l'aménagement d'itinéraires de randonnée et au rôle économique avec la production de bois.



 **Départ**
Base Départementale
de Sérénac

 **1h40**

 **5km**

 Sentier
de la forêt →

 Circuit découverte
(large piste accessible à
tous - 1,5 km)

Difficulté : facile

CODE DE BALISAGE

 **BONNE
DIRECTION**

 **CHANGEMENT
DE DIRECTION**

 **MAUVAISE
DIRECTION**

Infos pratiques

BASE DÉPARTEMENTALE DE SÉRÉNAC
La Forêt - 81350 SERÉNAC
Tél. 05 63 56 41 72
base.departementale-serenac@tarn.fr

**OFFICE TOURISME VALLÉE DU TARN
& MONTS DE L'ALBIGEOIS**
Mairie - 81430 Ambialet
Tél. 05 63 55 79 87
accueil.tourisme@valleedutarn.fr

DESTINATIONS TARNAISES ESPACE RANDOS
Hôtel Reynes - 14, rue Timbal - 81000 Albi
Tél. 05 63 47 73 06
www.randonnee-tarn.com

Bon à savoir

Richesses de la forêt

Les peuplements forestiers, essentiellement composés de feuillus avec comme essence prédominante le chêne, ont des arbres atteignant 120 ans.

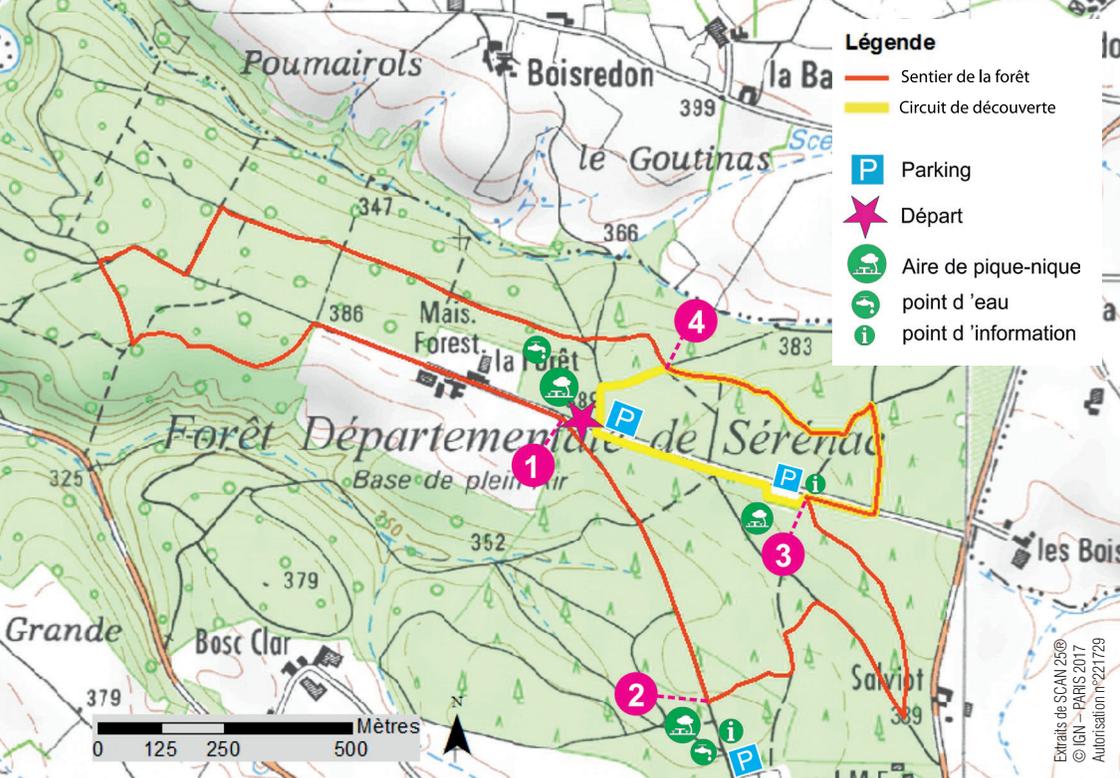
Leur exploitation produit du bois d'œuvre. Ces boisements recèlent de nombreux oiseaux, insectes et petits mammifères dont certains rares pour le département. Ils abritent également une flore riche, variée mais fragile.

Au sein de cette forêt, la Base départementale de Sérénac, espace dédié à l'éducation, l'environnement et la pratique d'activités physiques et sportives accueille des groupes constitués (scolaires, associations, centres de vacances...), à la journée ou en pension complète. D'une capacité de 74 lits en dur et 90 lits supplémentaires sous toile l'été, elle est agréée par les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et des Sports.

TARN
OCCITANIE



Sentier d'intérêt Départemental géré par le Département du Tarn
et labellisé par la FFRandonnée

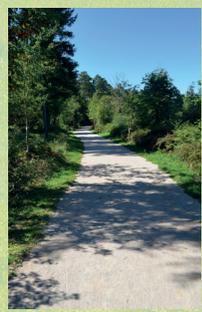


- Légende**
-  Sentier de la forêt
 -  Circuit de découverte
 -  Parking
 -  Départ
 -  Aire de pique-nique
 -  point d'eau
 -  point d'information

« Prudence : Cet itinéraire peut également être emprunté par tous randonneurs, soyez courtois »

- 1** Au panneau d'information, traverser la route pour prendre en face l'allée légèrement à gauche. Continuer tout droit sur l'allée empierrée.
- 2** Après 500m, avant d'arriver à l'aire de pique-nique proche du stade et équipée d'un panneau d'information, quitter l'allée pour un sentier à gauche. A la première patte d'oie, prendre à gauche, suivez le balisage jaune sur environ 500 m jusqu'au croisement entre la piste aménagée et le parking le long de la route goudronnée d'accès à la base départementale.
- 3** A ce panneau d'information en bord de route, prendre la piste aménagée sur votre droite et y cheminer jusqu'au point 4 en traversant la route goudronnée

- 4** Quitter la piste aménagée en prenant sur votre droite ; suivre toujours le balisage jaune et le fléchage « sentier de la Forêt » sur 1 km. A l'intersection avec la piste empierrée, prendre vers la droite jusqu'à la clairière. Prendre la piste balisée entre les peuplements jusqu'à rejoindre la piste empierrée. Choisir à droite pour regagner le parking en longeant la base départementale sur votre gauche.



Circuit de découverte

RANDONNER, C'EST AUSSI PRÉVOIR UN ÉQUIPEMENT ADAPTÉ (CHAUSSURES, VÊTEMENTS, EAU...) ET RESPECTER L'ENVIRONNEMENT DU SENTIER.
Retrouvez l'ensemble des sentiers d'intérêt départemental sur le « Tarn à pied » édité par la FF Randonnée.

Extraits de SCAN 25©
© IGN - PARIS 2017
Autorisation n°221729

Crédits Photos : B.L. CDREP1 - Paulton - Janvier 2018